

Senior

Améliorer la qualité du travail de vos salariés âgés, c'est possible.

Le médecin du travail est votre conseiller dans le domaine des conditions de travail des salariés, notamment pour les plus âgés d'entre eux. STSA a d'ailleurs créé un dépliant sur ce sujet d'actualité.

En savoir plus :

www.cohesionsociale.gouv.fr
www.emploiesseniors.gouv.fr
www.anact.fr

SANTÉ AU TRAVAIL
SANTÉ AU TRAVAIL
pour les 55 ans et +

Comment concilier l'avancée en âge avec le bien-être au travail ?

Les 50 ans et plus représentent désormais plus d'un quart des salariés. Le vieillissement cellulaire débute dès l'âge de 20 ans, avec certes de grandes variabilités individuelles liées aux prédispositions personnelles, au parcours professionnel, à l'emploi occupé et au mode de vie.

Anticiper pour rester actif !

Préoccupations au quotidien



Et si j'en parlais à mon médecin du travail ?

Anticiper pour agir efficacement !

- Cerner les difficultés individuelles pour agir sur l'ergonomie du poste, les cadences, les horaires, les contraintes physiques, favoriser l'alternance entre postes...
- Valoriser les acquis professionnels, le savoir-faire, l'expérience et leur transmission aux plus jeunes
- Surveiller la santé
- Orienter si besoin vers d'autres professionnels

Potion de bien-être au travail

- Travail physique et psychologique adapté
- Possibilité de marges de manœuvre
- Sentiment de reconnaissance du travail fourni
- Maintien d'un sens au travail

La capacité de travail des seniors n'est nullement altérée et l'éventuelle baisse de vitalité est compensée par la richesse du savoir-faire, de l'expérience et des compétences acquises.



Informations utiles sur le site www.stsa.fr

PRESTATION de STSA : Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)

Les chargés de prévention habilités IPRP de STSA sont à votre disposition pour améliorer les conditions de travail des salariés les plus âgés, notamment :

- par l'analyse des postes de travail : exigences physiques, contraintes de temps, bruit, éclairage, ambiance thermique, empoussièrement, produits chimiques utilisés...
- et, le cas échéant, par des conseils appropriés en matière d'aménagement des conditions de travail.

Vous pouvez joindre nos chargés de prévention à l'adresse suivante :

STSA
Service Prévention
7, rue de la Charente
68270 Wittenheim
Tél. : 03 89 50 98 32 – Fax : 03 89 50 98 31

